

AMBRE Version 5.0 Création, Saisie, Edition et Transmission des Décisions Modificatives de 2018

1.	Préambule	2
2.	Création du dossier	2
3.	Saisie de la DM	5
3	- 1 - « Saisie du budget »	5
3	- 2 - « Saisie des annexes »	5
3	- 3 - « Edition de la décision modificative » avant la réunion de l'organe délibérant	6
4.	Transfert des propositions en vote	6
5.	Édition de la DM	6
6.	Transfert du budget en comptabilité	7
7.	Dématérialisation de la DM	8
8.	Édition de la délibération dans Corail	8
9.	Génération du flux INDIGO (hors démat AB)	9

1. Préambule

Les prévisions budgétaires, inscrites au budget primitif, peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante. Elle vote alors **des décisions modificatives (DM)**.

Historiquement, on saisissait les DM dans le logiciel Corail. Cette pratique est à proscrire désormais, pour les raisons suivantes :

• La décision modificative est soumise à l'établissement d'un **document budgétaire à part entière**, dont la maquette est fournie sur le site <u>http://www.collectivites-locales.gouv.fr/instructions-budgetaires-et-comptables</u>

Cette présentation formelle des documents est destinée à en faciliter la lecture tant par les élus que par les citoyens et à leur apporter certaines précisions que ne fournissent pas les chiffres bruts.

Réglementairement, lorsqu'une décision modificative est votée en cours d'année, deux documents doivent être obligatoirement transmis au représentant de l'Etat :

- La délibération qui approuve les modifications budgétaires.
- La décision modificative, présentée en respectant la maquette règlementaire applicable au budget concerné.
- L'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales précise que « *Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.* ».
- La saisie d'une DM dans Corail met à jour les crédits immédiatement, avant le vote de ces derniers par l'organe délibérant. C'est un facteur d'erreur important dans le contrôle des crédits disponibles.
- La saisie dans Corail des crédits relatifs aux opérations d'ordre (DM d'ordre) peut s'avérer complexe.

Afin de répondre à ces obligations réglementaires, le logiciel Ambre a été doté d'une gestion des DM, sur le même principe que pour le BP. Ambre prend en charge la génération de la maquette, via une « Simulation de Décision Modificative » **(SDM)**.

2. Création du dossier





Dossiers budgéta	aires	Commune Saint-Jean-De-Coloris		
Dossier	budgétaire Budget et réglages (1)	Budget et réglages (2)		
Budget / CA : Collectivité :	on de Décision Modificative Anne Commune Saint-Jean-De-Coloris	ee : 2018 ◀	Ajouter Supprimer	- Saisir l'année « 2018 » - Sélectionner la « Collectiv
Titre :	Commune Saint-Jean-De-Coloris			concernée par la SDM - « Valider »
N° INSEE :	64053000 Poste comptable : Trésorerie	de PAU		
Décision modi	lificative n° :		Valider	



IMPORTANT : Les informations inscrites automatiquement lors de la création du dossier ne permettent pas d'identifier les différents dossiers de DM (DM n°1, DM n°2...) ni dans la liste des dossiers ni lors de l'entrée dans Ambre.

stuce : Il est recommandé	e d'apporter la précision du r Budget et réglages (1)	numéro d'oro Budget et ro	dre de la DM dans le titre du dossier :
- Description Budget / CA : Simulation de Décisio Collectivité : Commune Saint-Jean Titre : DM n°1 - Commune S Simul. DM2018 N° INSEE : 64053000	on Mor Année n-De-Coloris Saint-Jean-De-Coloris Poste comptable : Trésorerie de	2018	Identification Vilisateur et mot de passe Utilisateur : ADMIN Mot de passe : **** Dossier budgétaire Dossier : Commune Saint-Jean-De-Coloris Valider Commune Saint-Jean-De-Coloris Annuler DM n°1 - Commune Saint-J 2018 DMS
Type : Simulatic 2018 DM n°1 - Commune Saint 2018 DM n°2 - Commune Saint	Année : 2018 -Jean-De-Coloris -Jean-De-Coloris		Ce menu déroulant vous permettra d'accéder à vos DM. Elles seront identifiables facilement par les titres précédemment saisis.

3. Saisie de la DM

La démarche de saisie de la décision modificative est identique à celle d'un BP (cf. documentations **Budget Primitif 2018** et **Annexes du Budget Primitif 2018**) :

3 - 1 - « Saisie du budget »



3 - 2 - « Saisie des annexes »



3 - 3 - « Edition de la décision modificative » avant la réunion de l'organe délibérant.



4. Transfert des propositions en vote



5. Édition de la DM



6. Transfert du budget en comptabilité



7. Dématérialisation de la DM



Cette étape ne concerne que les collectivités qui :

- ont signé l'avenant « Actes budgétaires » avec la Préfecture et se sont engagées à dématérialiser tous leurs documents budgétaires.
- dématérialisent l'envoi des documents budgétaires vers la trésorerie, sous forme de flux PES PJ BUDGET.

Si vous venez de signer l'avenant « Actes budgétaires » avec la Préfecture, merci de contacter le pôle informatique du CDG47 pour que l'on puisse paramétrer votre poste et vous former à la dématérialisation des actes budgétaires vers la préfecture et la trésorerie.

8. Édition de la délibération dans Corail

L'édition de la délibération de la DM s'effectue depuis Corail.

Corail - ADMINI Budget Situations Inventaire Télép Fonctionnement Investissement Opérations d'ordre Décisions modificatives	STRATEUR - Commun procédures Tiers/marchén Ctrl+ F Ctrl+ O	e Saint-Jean-De-Col Nomenclatures Fin d Commune Saint-Je	oris - 2018 d'année Envir ean-De-Coloris				v v	Vous retrou depuis Ambr « Budget » modificative Le bouton compléter et	averez la DM transférée re dans Corail via le menu puis « Décisions es » « Registre » permet de d'éditer la délibération.
Cora Traitements Accès à ?	ail - Budget - Décision	ns Modificatives - AE	OMINISTRATEL	JR - Commune	Saint-Jean-De-C	ol oris - 2018		- 8	3
Impression des décisions modificati Export des décisions modificatives	ives	dificatives	/		Comm	une Saint-Jean	-De-Coloris -	2018	
Impression de l'extrait du registre de	es délibérations							\	
Date D 2/2018 DM n°1 - Commu	Décisions modificatives				Ajouter				
N° :	Discription Di	ate : 16/02/2018	B Descr	ription : DM	l nº1 - Commur	ie Saint-Jean-D)e-Coloris	Supprimer	1
			I			Opératio	ons d'ordre		
	Article Dés	ignation article	Opération	Pour Qui	Montant Réel	Sect. à sect.	Intérieur se	ct. Registre	

CDG47 – Pôle Informatique - Formation de groupe du 27 février 2018 sur la Gamme Coloris Page : 8 / 9

9. Génération du flux INDIGO (hors démat AB)



Cette étape ne concerne que les collectivités qui :

- n'ont pas encore signé l'avenant « Actes budgétaires » avec la Préfecture et <u>ne se sont pas encore engagées à dématérialiser tous</u> leurs documents budgétaires.
- ne dématérialisent pas encore l'envoi des documents budgétaires vers la trésorerie, sous forme de flux PES PJ BUDGET.

